



Envoyé en préfecture le 08/11/2024  
Reçu en préfecture le 08/11/2024  
Publié le 15/11/24  
ID : 048-200069151-20241107-DELIB\_2024\_119-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 novembre 2024 à 18 heures

Date de Convocation 31 octobre 2024

<b>Membres en exercice : 35</b>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 07 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Jean WILKIN pouvoir à François ROUYEYROL,</p> <p><b>Excusés</b> : Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> : Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
<b>Présents : 30</b>	
<b>Votants : 33</b>	
<b>Pour : 33</b>	
<b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	

Secrétaire de séance : Madame Régine DOUSSIÈRE

DELIB-2024-119 - CONVENTIONNEMENT ASSURANCE RETOUR EMPLOI AVEC LE CDG48

Le Conseil communautaire,

VU le Code général de la Fonction publique, notamment son article L452-40,

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère propose un service de calcul des allocations Retour à l'emploi,

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention de prestation de calcul des allocations de retour à l'emploi proposé par le Centre de gestion de la fonction publique de la Lozère.

SUR PROPOSITION du Président en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le 15/11/24

Berger  
Levzuit

ID : 048-200069151-20241107-DELIB\_2024\_119-DE

**APPROUVE** le projet de convention tel que présenté par le Monsieur

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de calcul des allocations Retour à l'emploi (*ci-annexée*) proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère,

**DIT** que les dépenses nécessaires seront autorisées après avoir été prévues au budget principal communautaire.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Régine DOUSSIÈRE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).